



Conférence de presse
L'église Notre-Dame, un lieu en devenir

lundi 15 février 2010

L'église Notre-Dame, un lieu en devenir

"Feuille" de route pour l'étude de faisabilité à réaliser par l'IPW Version finale

par Anne DE GAND, échevine de la Culture, et Philippe DEFEYT, Président du CPAS de Namur

- Namur, le 15.03.10 -

Le 5 février 2009, Anne De Gand, échevine de la culture, et Philippe Defeyt, président du CPAS, lançaient un appel à idées pour donner un avenir à l'église Notre-Dame (END), désormais appelée Centre culturel d'Harscamp. Cet appel à idées a connu un grand succès puisque 61 citoyens, associations ou groupes d'acteurs culturels ont pris la peine de nous faire part de leurs idées, parfois de manière très élaborée. Nous les en remercions.

Un groupe de travail composé des échevins Auspert, De Gand et Ducoffre et du Président du CPAS, soutenus par quelques collaborateurs, s'est réuni pour examiner toutes les idées et propositions reçues. Ce groupe a conclu ses travaux le 10 septembre dernier.

Si ce document n'a pas été rendu public plus tôt c'est parce que diverses démarches (réunions du Comité d'accompagnement du certificat de patrimoine et avec l'IPW) devaient être accomplies préalablement (voir liste des réunions et démarches jointe), notamment pour trouver les moyens pour réaliser les études de faisabilité.

Considérations préalables

Il faut d'abord rappeler que ce lieu, classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie, a, avant tout, une vocation touristique. Il doit être accessible aux visiteurs et aux touristes, qui doivent pouvoir profiter de ce lieu magnifique.

On peut regrouper les idées et propositions qui ont été recueillies (voir résumé des propositions ci-contre) en trois grandes catégories : un musée (permanent)/lieu d'expositions (temporaires), une bibliothèque/librairie ou un centre culturel multi-usage/polymorphe.

Un musée / lieu d'exposition ?

Bien que séduisante, l'option d'un musée rencontre des difficultés importantes compte tenu des considérations suivantes :

- Ø un ilot muséal important va voir le jour aux Bateliers ;
- Ø les musées communaux existants nécessitent déjà des moyens importants ;
- Ø cette optique implique l'engagement d'un personnel permanent supplémentaire à celui qui existe ;
- Ø un musée doit être chauffé en permanence, ce qui est très coûteux.

Par ailleurs, l'option muséale la plus fréquemment citée (à savoir un musée d'art religieux) va commencer à se concrétiser au Musée provincial des arts anciens avec la localisation dans ce lieu du Trésor d'Hugo d'Oignies. Inutile donc de la retenir pour l'église Notre-Dame (END).

Toutefois, la possibilité d'accueillir un musée et des collections privées (exemple : Musée des Arts décoratifs Duesberg à Mons) n'est pas à exclure totalement **si** une proposition concrète et ambitieuse devait voir le jour. Des collections privées (notamment d'art contemporain) pourraient en effet être à la recherche d'un écrin aussi prestigieux.

Namur manque aussi cruellement d'un lieu d'exposition prestigieux (une église contribuerait à ce prestige), capable d'accueillir des expositions temporaires de qualité, susceptibles d'attirer un public, non seulement des Namurois mais aussi des visiteurs extérieurs et des touristes. Ici aussi les conditions nécessaires ne peuvent être réunies pour le

moment (usage exclusif, personnel scientifique, moyens de sécurité, matériels et humains, personnalité d'envergure nationale voire internationale...). Tout comme pour le musée, une telle option reste ouverte **au cas où** se présenterait une opportunité de rencontrer ces conditions, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Examinons dès lors **les autres options qui, dans l'immédiat, vont faire l'objet d'études de faisabilité**. Ce sont des options qui peuvent, à terme, être concrétisées avec les moyens disponibles localement ou potentiellement disponibles. Dans tous les cas ces options rendraient cet édifice exceptionnel vivant en permanence (certes à des moments différents) et accessible à un large public.

Une bibliothèque ?

De nombreux arguments plaident en faveur de cette option. Installer la **bibliothèque** communale de la Ville de Namur dans l'END présenterait les avantages suivants :

- Ø de très belles réussites en Belgique (par ex : Bibliothèque communale de Dixmude) et à l'étranger ;
- Ø la solution à un problème non résolu depuis trop longtemps, à savoir le manque de place dans l'actuelle bibliothèque communale ;
- Ø l'absence, par définition, de concurrence avec d'autres infrastructures culturelles ;
- Ø la présence d'un personnel communal déjà en place ;
- Ø un lieu plus prestigieux que le bâtiment actuel pour une mission obligatoire de service public.
- Ø un édifice exceptionnel rendu vivant en permanence, accessible à un très large public.

Cependant, si les avantages sont nombreux, un certain nombre d'obstacles pourraient rendre cette option difficile à concrétiser :

- Ø la difficulté d'installer une bibliothèque dans une église (deux récentes études de l'IPW ont conduit à renoncer à des projets semblables), notamment parce qu'il n'est pas évident dans certains environnements de rencontrer les normes de la Communauté française en matière de bibliothèque ;
- Ø le mobilier et l'équipement nécessaire à une bibliothèque occulteraient partiellement les perspectives intérieures d'un édifice qui mérite d'être découvert dans son ensemble ;
- Ø le coût d'un chauffage permanent.

***NB** : Une librairie pourrait également s'installer – complémentairement - dans cet espace. De belles réussites existent à l'étranger (par ex : librairie de Maastricht).*

Un centre culturel multi-usages/polymorphe ?

L'esquisse du projet

Namur a, en matière culturelle, un grand point fort : les activités de chant - Chœur de chambre de Namur, Chœur symphonique de Namur, Centre d'art vocal et de musique ancienne (anciennement appelé Centre de Chant Choral) - ainsi que les nombreuses chorales amateurs du Namurois et alentours. Namur est d'ailleurs, rappelons-le, « Capitale internationale du Chant Choral » !

Par ailleurs, Namur manque, on l'a déjà dit, de salles d'exposition de moyenne importance. Cet espace pourrait complémentairement accueillir des expositions temporaires (artistiques ou autres¹). Celles-ci pourraient prendre place dans le transept et/ou dans les nefs latérales.

1 C'est ainsi que le CPAS est très régulièrement sollicité pour toutes sortes d'expositions.

Ces deux catégories d'activités ne sont pas incompatibles ni sur le plan des infrastructures ni en termes de cohabitation temporelle (voir par ex. la rénovation de la chapelle Notre-Dame du Marché à Jodoigne).

Un autre point fort de Namur est le Festival des Arts Forains. L'END devrait être aménagée pour pouvoir accueillir une partie des activités du genre de celles accueillies par Namur en Mai, pendant et en dehors du Festival. Il faudrait donc notamment prévoir le matériel nécessaire, mais sans toucher à la structure de l'église, pour accueillir certains spectacles de cette nature, de cirque ou assimilés.

Un lieu aménagé (de manière modulable) peut aussi accueillir des activités de musique et d'autres arts de la scène. Ce lieu a – paraît-il – une acoustique remarquable et pourrait servir de salle de répétitions et, le cas échéant, de studio d'enregistrement.

A priori, la scène principale (de préférence démontable pour permettre l'organisation d'autres activités) devrait se situer dans le transept. Les deux extrémités du transept pourraient servir aux spectacles (sièges supplémentaires).

Le chœur et l'abside pourraient servir de lieu de rencontres (bar, réunions de divers groupements artistiques, certains banquets d'associations culturelles, etc.) à condition de pouvoir être isolés du restant de l'église et être rendus accessibles par une entrée à situer dans la sacristie. Ils doivent pouvoir être aussi accessibles à partir de l'église pour servir d'espace Horeca lors des entractes et pour les expositions.

Des locaux pourraient être aménagés du côté de la sacristie pour les usages suivants : loges des artistes, réserves techniques, bureaux administratifs, etc.

On peut dès lors penser – à partir de ces orientations – que d'autres activités ponctuelles pour lesquelles il y a déjà une demande exprimée, restent possibles, mais sans être l'essentiel de nos préoccupations : mariages, manifestations d'entreprises, réceptions à l'occasion de manifestations comme le FIFF ou en lien avec des activités du Centre de Congrès de Namur, etc.

Avantages et limites

Installer un centre culturel de cette nature à l'END présenterait les avantages suivants :

- Ø ces orientations peuvent être mises en place – **le cas échéant de manière progressive** (en fonction des moyens financiers et des subsides ou d'autres considérations) - avec des infrastructures légères et/ou amovibles, infrastructures qui n'abîmeraient pas ce magnifique bâtiment ;
- Ø les perspectives intérieures de l'édifice ne seraient pas occultées ;
- Ø les coûts de chauffage seraient moindres, le bâtiment n'étant chauffé que lorsqu'il est occupé ;
- Ø cette affectation du lieu ne nécessiterait pas, tout de suite en tout cas, un important personnel en-dehors des moments d'activités.

Cependant :

- Ø une difficulté importante réside dans la concurrence potentielle (mais pas nécessairement incontournable) avec d'autres infrastructures culturelles à proximité : Théâtre, Maison de la Culture, Grand Manège, Eglise Saint-Loup, qui sont aussi des salles de concerts et de spectacles ;
- Ø si le centre culturel se développe, du personnel supplémentaire sera nécessaire pour le fonctionnement de ce centre culturel (billetterie, programmation, etc.).

Avant de se prononcer définitivement sur l'une ou l'autre option tout en évitant à l'IPW d'entreprendre une étude de faisabilité inutile, nous avons décidé, de commun accord avec l'IPW, de procéder en deux temps :

1° **L'IPW entreprendra d'abord une étude de faisabilité pour un centre culturel multi-usages/polymorphe** (voir ci-dessus). Celle-ci devrait être terminée **pour la fin de l'été**.

2° Le CPAS commandera une étude technique légère pour déterminer quel serait le coût énergétique du chauffage de cet édifice en cas d'occupation par une bibliothèque (avec des techniques acceptables pour la RW dans un édifice classé patrimoine exceptionnel). L'Echevinat de la Culture et le Service des Bibliothèques regarderont de plus près les normes de la Communauté française en matière de bibliothèques pour voir si elles sont a priori compatibles avec les exigences de restauration d'un bâtiment classé. **Si ces deux études devaient se révéler positives, l'IPW fera alors une étude de faisabilité pour l'installation d'une bibliothèque pour la fin de l'année.**

* * *

Ces orientations donnent un cadre. L'Institut du Patrimoine Wallon devra « mettre tout cela en musique », donner une cohérence globale à ces orientations et répondre à une série de questions complémentaires qui se posent dans tous les cas de figures :

1. Quel mode de chauffage efficace, non intrusif, respectueux des lieux (ex : chauffage par rayonnement) ?
 2. Comment rencontrer les besoins touristiques dès lors que l'édifice ne serait pas occupé en permanence ?
 3. Pourrait-on augmenter la surface disponible en prévoyant un niveau – sans toucher à la structure générale – dans les nefs latérales ?
 4. Comment – dans un tel projet – mettre en valeur, en assurant la sécurité et la protection nécessaires, tout ou partie des œuvres d'art (peintures, sculptures...), encore présentes dans l'église ou stockées ailleurs.?
 5. Comment articuler les espaces entre l'END et la Maison de Repos d'Harscamp ? Il faut, d'une manière générale, articuler au mieux les projets concernant la Maison de Repos, l'ancienne aile d'Harscamp, le parc classé et l'END.
 6. Comment aménager le parvis de l'église en tenant compte du projet global pour l'intérieur de l'END ?
 7. Quelles surfaces techniques (stockage, réserves...) ?
 8. Que faire de la crypte ?
- Etc.

Les acteurs concernés seront consultés par l'IPW pour réaliser des études de faisabilité qui serviront à prendre des décisions de manière éclairée et concertée.

Un phasage souhaité

Comme nous l'avons déjà dit souvent, la restauration et l'aménagement des lieux prendront du temps. Mais dès que l'IPW aura avancé dans la conception d'un projet culturel, il sera possible de déterminer l'emplacement et la nature des issues de secours. La mise en place de ces issues, couplée à la consolidation de la charpente de la toiture, autorisera à nouveau l'organisation d'activités dans l'END, en attendant la mise en route des travaux de rénovation, conservation et aménagement.

* * *